

Assemblée communale du 7 décembre 2021

Président : M. Gabriel Nussbaumer, Syndic

Participants : 46 personnes, dont une personne n'ayant pas le droit de vote

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 47 du 26 novembre 2021, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5^e des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Roland Barmaverain
- M. Ludovic Haymoz
- M. Jean-Charles Mettraux

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un-e conseiller-ère ou quelque personne que ce soit.

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 juin 2021

2. Budgets 2022

2.1. Budget communal du compte de résultats

2.1.1 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 80% de l'impôt cantonal de base

(100%) pour une durée de deux années.

Rapport de la Commission financière

Vote final du budget communal de fonctionnement

2.2. Budget communal des investissements

2.2.1. Achat d'un robot-tondeuse à gazon pour les terrains de football

CHF 30'000. -

Rapport de la Commission financière

Vote

2.2.2. Crédit additionnel pour la pose d'une passerelle pour piétons

CHF 10'000. -

Rapport de la Commission financière

Vote

Vote final du budget communal des investissements

3. Divers

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

Avant de passer au point 1 du tractanda de ce soir, **M. le Président** tient à répondre aux questions ouvertes relatives au point des « Divers » des dernières assemblées communales.

A la question de **Madame Edith Yerly** concernant l'investissement voté pour l'assainissement de la route des Rialets en dessous de la voie de chemin de fer :
Les canalisations ont été visionnées avec une caméra. Le projet pour la réfection des derniers 100 m est en cours d'élaboration au bureau d'études Jeanneret SA. Ceci débouchera sur des demandes de prix à des entreprises capables de réaliser des routes en béton de façon rationnelle et économiquement intéressante.

A la question de **Monsieur Maurice Rey** concernant la provenance de la ***grave du Jura*** pour le carrefour situé devant l'ancien Denner :
Les renseignements donnés par les responsables du chantier ***carrefour Denner*** indiquent que ce gravier ***grave du Jura*** a été chargé à Bevaix par des transporteurs / camionneurs français !

A la question de **Madame Claudia Jacquiard** concernant le courrier du Conseil des parents au sujet de la dangerosité sur la route du centre :
Le bureau d'ingénieurs Team+ est mandaté pour nous présenter une solution idéale de mobilité sûre et adaptée. Une réponse est donnée sur la situation relevée dans la question du Conseil des parents dans le dernier bulletin communal no.3-2021.

A la question de **Monsieur Dominique Magnin** au sujet des bancs et tables de l'abri forestier :

La projection montrée durant l'assemblée communale permet de constater que l'espace entre le banc et la table a été modifié par les employés de l'édilité.

A la question de **Madame Edith Yerly** concernant la pose des panneaux de circulation aux Rialets :

Ce problème a été réglé par la pose d'un panneau et placé conformément à ses souhaits, soit un peu plus près de la route cantonale.

M. le Président passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 juin 2021

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2021.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président adresse ses remerciements à M. René Muller, administrateur communal, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Budgets 2022

M. le Président passe à présent la parole à Mme Marie-Claude Clerc pour la présentation du point 2.1. « Budget communal du compte de résultats 2022 ».

2.1. Budget du compte de résultats 2022

2.1.1. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 80% de l'impôt cantonal de base (100%) pour une durée de deux années.

Mme Marie-Claude Clerc informe l'assemblée communale qu'elle doit en effet se prononcer sur la proposition du Conseil communal de modifier le coefficient d'impôt comme indiqué dans l'ordre du jour. Il s'agit donc de reconduire la baisse que l'assemblée a décidé l'an passé. Baisse acceptée pour la seule durée d'une année.

A quelques semaines de la clôture de l'exercice 2021, le Conseil communal, entré en fonction ce printemps, considère que le maintien du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 80% de l'impôt cantonal de base est raisonnable dans la mesure où le produit, principalement de l'impôt sur le revenu, permet au ménage communal de fonctionner à satisfaction, mais avant tout de financer les prestations à la population.

Par mesure de sécurité cependant, le Conseil communal propose d'approuver ce coefficient pour une durée de 2 ans. En cas d'acceptation de cette proposition, la fixation du coefficient d'impôt devra ainsi faire l'objet d'une nouvelle décision à fin 2023.

M. le Président remercie **Mme Marie-Claude Clerc** pour sa présentation et ses explications et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques

Lors de sa séance du 16 novembre 2021, la Commission financière a examiné la proposition du Conseil communal de modifier le coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 80% de l'impôt cantonal de base (100%) pour une durée de deux ans.

La Commission financière est d'avis que cette baisse est adéquate et permet de garantir la couverture des dépenses prévues ou prévisibles sur la durée proposée. Elle ne met pas en danger la capacité de la Commune à faire face à ses engagements financiers.

La Commission financière donne un préavis favorable à la baisse du coefficient d'impôt telle que proposée.

M. le Président remercie la Commission financière pour la lecture de son rapport et passe au vote.

Au vote à main levée, la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 80% de l'impôt cantonal de base (100%) pour une durée de deux années est approuvée à la majorité et 2 abstentions.

M. le Président donne la parole à **Mme Marie-Claude Clerc** pour le détail du budget communal de résultats.

Mme Marie-Claude Clerc donne les explications suivantes :

- Le budget de résultats – telle est la nouvelle dénomination de l'ancien « budget de fonctionnement » -, le budget de résultats 2022 est présenté selon le nouveau modèle comptable MCH2 (pour modèle comptable harmonisé). Le plan comptable a changé, la politique des amortissements a changé, la logique a changé, de telle sorte que ce projet de budget 2022 n'est pas comparable aux budget et comptes précédents, comme cela se faisait habituellement. Les publier côte à côte n'aurait guère eu de sens. Les budgets et comptes précédents restent toutefois consultables sur le site internet de la commune.
- **Mme Marie-Claude Clerc** indique cependant les principales variations par rapport au budget 2021. Si l'Assemblée communale a des questions, elle la prierait de les formuler au fur et à mesure de l'examen des dicastères.
 - À mentionner l'augmentation du montant attribué aux jetons du Conseil communal : la séance sera dorénavant rétribuée CHF 100.- contre CHF 90.- aujourd'hui, ce qui induit une augmentation de quelque CHF

22'000.-. Ce montant a bien été articulé en assemblée mais est erroné : l'augmentation estimée est de CHF 2'200.-.

- Le MCH2 exige que les salaires du personnel communal soient directement ventilés dans les dicastères pour lesquels les tâches sont effectuées. Exemple : la part du salaire qui rémunère le travail administratif réalisé au profit du dicastère de la formation est directement attribuée au dicastère de la formation. L'objectif est la transparence des coûts qui permet de connaître, précisément, le coût de chaque tâche. C'est pourquoi, sous « Administration », le montant des salaires du personnel communal est quasi divisé par deux par rapport au budget 2021 (CHF 228'000.- personnel administratif). Il correspond aux tâches strictement administratives qui ne peuvent être attribuées à aucun dicastère particulier. Le montant des cotisations sociales suit la même logique, ce qui signifie qu'il faut également et systématiquement ventiler dans les différents dicastères la part de ces cotisations liée à la part du salaire qui leur est attribuée.
- Les coûts d'entretien du matériel informatique augmentent de CHF 25'000.- en raison d'importantes mises à jour du logiciel de comptabilité (Citizen).

Question de **Mme Karine Patenaude** concernant la sécurité au niveau informatique et la position du Conseil communal pour sa mise en œuvre. Un montant a été prévu dans le budget communal ? **Mme Marie-Claude Clerc** l'informe qu'un montant a été prévu et qu'un cours sur la cybersécurité a été suivi. Une réflexion générale du Conseil communal doit encore être faite pour définir ce qui est à entreprendre prochainement.

- Comme mentionné précédemment et à titre d'exemple, vous voyez ici les coûts salariaux attribués au dicastère « Ordre et sécurité publics » ainsi que toutes les cotisations sociales qui en découlent.
- La position « Amortissement planifié » va se retrouver dans la plupart des dicastères. Cette position est nouvelle et découle du MCH2 : l'introduction de ce modèle comptable a exigé la réévaluation notamment des biens du patrimoine administratif (écoles, bâtiment communal, bâtiments de la voirie, routes, équipements et conduites pour l'eau, ...). L'opération a consisté à recenser tous les biens, pour les plus anciens à retrouver leur valeur depuis 2001, à retrouver la manière dont ils ont été partiellement ou complètement amortis. Ce recensement porte même sur les biens devenus inexistantes, comme ici où les CHF 22'030.- correspondent à du matériel du corps des sapeurs-pompiers qu'elle ne possède plus puisqu'il y a eu fusion sur le plan régional. La législation impose un échelonnement très précis des amortissements pour l'ensemble de ces biens. Dans la plupart des communes ils ont été amortis à un rythme plus rapide que ne l'exige cet échelonnement et valent, au fond, davantage que ce qui figurait jusqu'ici au bilan. MCH2 considère cette différence de valeur comme une réserve « cachée », appelée « réserve de réévaluation ». Tout compte fait, la commune de Cottens dispose ainsi d'une « réserve de réévaluation » de CHF 2'663'200.-. Les communes doivent dissoudre cette réserve en 10 ans. Pour Cottens cela représente donc

un montant de CHF 266'320.-/an, qui influencera le résultat du budget des dix prochaines années.

Mme Marie-Claude Clerc détaille également les écarts qui concernent l'école primaire et constate notamment que :

- Un budget en nette augmentation sous la position « mobilier scolaire » : il est en effet prévu d'acheter quatre nouveaux tableaux blancs, à usages multiples pour les quatre classes du bâtiment A. Les tableaux noirs actuels datent de la construction du bâtiment et ne sont plus adaptés à l'enseignement actuel.
- Un écart assez important entre les frais de location de la piscine budgétés pour 2021 (CHF 20'000.-) et ceux inscrits au budget 2022 (CHF 34'000.-). Il a fallu une année de pleine utilisation pour connaître les coûts réels.
- La participation au Service de logopédie, psychologie, comme celle en faveur des institutions spécialisées, augmente en raison du nouveau financement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Les communes doivent participer proportionnellement à la part de salaire versée.

Au niveau du CO et des bâtiments scolaires

- Cycle d'orientation :
 - La participation de la commune aux coûts du CO augmente sensiblement, soit de CHF 584'000.- à CHF 627'000.-. Le nouveau financement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat est la principale cause de cette progression. Parallèlement on opère un prélèvement sur la provision, constituée sur recommandation de l'Etat, destinée à absorber cette augmentation.
- Bâtiments scolaires :
 - Les salaires du personnel de conciergerie englobent le salaire correspondant au travail administratif effectué pour les écoles.
 - Les frais d'entretien des bâtiments scolaires diminuent considérablement en raison du projet de rénovation des façades et du toit du bâtiment B, projet qui sera assuré par un prochain crédit d'investissements. Pour rappel, ce bâtiment a subi d'importants dégâts d'eau qui nécessitent une réfection relativement conséquente.

Mme Marie-Claude Clerc indique à titre informatif que la contribution au fonctionnement de la BRA passe de CHF 12.- à CHF 14.-/habitant consécutivement au retrait de la commune de Neyruz de ce service.

Mme Marie-Claude Clerc constate également que la plupart des charges de santé sont des charges liées. L'augmentation des participations communales, notamment en faveur des EMS, devient la règle. Pour 2022, les charges imputables aux EMS augmentent de CHF 20'000.- pour atteindre CHF 399'000.-.

Même remarque pour les dépenses liées à la prévoyance sociale.

- Cependant l'Assemblée communale peut noter une nouvelle position intitulée « Mesures en faveur des seniors ». Comme vous le savez peut-être, chaque commune doit établir un plan de mesures en faveur de ses seniors dont l'objectif est une meilleure intégration, la reconnaissance de leurs besoins et le maintien de leur autonomie. Ce plan doit être transmis à la DSAS. A cet effet, la commune a institué une commission des seniors qui travaille, depuis la fin de l'été, à l'élaboration de ce plan de mesures. Les premières mesures sont maintenant en vigueur et d'autres vont arriver. Certaines d'entre elles pourraient avoir un certain coût, c'est pourquoi un montant de CHF 12'000.- a été inscrit au budget.
- A relever l'augmentation du montant pour les avances sur contributions d'entretien CHF 8'000.- à CHF 12'750.- ; et l'augmentation de CHF 6'000.-, à CHF 232'755.-, pour le fonctionnement du Service social régional (ARCOS) en raison du programme d'insertion IPSO, service qui peut être sollicité par la population lors de travaux sporadiques.

Au dicastère « Trafic et télécommunications », un montant de CHF 20'000.- a été inscrit pour un réaménagement digne de ce nom du noyau du giratoire à l'entrée du village du côté Fribourg.

Les comptes d'« Approvisionnement en eau » et du « Traitement des eaux usées » doivent s'équilibrer.

Mme Marie-Claude Clerc profite de souligner ici que ce centre de charges est le plus important après celui de la formation. La gestion de l'eau en est le poids lourd. « Les factures de l'eau sont élevées », lui a fait remarquer récemment une connaissance. Oui, l'eau coûte, tant pour son approvisionnement que pour son traitement, une fois usée. Mais sachez que la qualité de l'eau potable est sous constante surveillance. Cette surveillance est primordiale. Elle a aussi un coût non négligeable. En cas de défaut, **Mme Marie-Claude Clerc** a constaté que les stocks en bouteilles du commerce local étaient très vite épuisés ... sans se soucier du voisin et sans sourciller sur la dépense. Enfin, le changement climatique entraîne incontestablement des conséquences sur l'eau en général (trombes d'eau/sécheresse). Sa gestion pourrait devenir un enjeu majeur ces prochaines années. L'eau est précieuse, prenez-en soin.

La participation aux frais de l'Association pour l'épuration des eaux Glâne-Neirigue (AEGN) passe de CHF 144'000.- à CHF 170'000.- en raison notamment du remplacement du moteur couplage chaleur force (CHF 220'000.- amortis sur 4 ans). Le volume des produits nécessités par la hausse des micropolluants est également un facteur d'augmentation des charges.

Mme Marie-Claude Clerc relève que le dicastère « Gestion des déchets » doit également être équilibré. Elle relève que peu de changements sont intervenus dans les dicastères suivants : « Aménagements du territoire », « Cimetière », « Sylviculture », « Combustibles et énergie »

Au chapitre des finances, la principale ressource qu'est le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, calculé avec un coefficient d'impôt de 80% sur

l'impôt cantonal de base, augmente d'environ CHF 200'000.-. Le calcul a été fait sur la base des informations provenant du SCC et des règles à appliquer en la matière. Le produit des autres ressources fiscales est plus ou moins stable.

Mme Marie-Claude Clerc, présente pour terminer le prélèvement du premier dixième de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif dont il a été fait mention plus haut. Un prélèvement identique alimentera systématiquement les revenus jusqu'au budget 2031.

En résumé :

Le budget de fonctionnement que vous propose le Conseil communal pour 2022 présente un bénéfice prévisionnel de **CHF 116'590.-**.

La présentation du budget de fonctionnement étant terminée, **Mme Marie-Claude Clerc** demande s'il y a des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Claude Clerc** et passe la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la commission financière, pour la lecture de son rapport.

Budget de fonctionnement

Lors de sa séance du 16 novembre 2021, la Commission financière a examiné en détail le budget 2022 et analysé les chiffres qui sont soumis à votre approbation.

Pour répondre aux exigences cantonales, le budget est établi pour la première fois dans la norme comptable MCH2, rendant sa comparaison difficile avec les années précédentes. Nous relevons toutefois le travail important qu'ont réalisé Mme la Conseillère Marie-Claude Clerc et Monsieur l'Administrateur René Muller, ainsi que l'ensemble du Conseil, pour réaliser ce changement avec succès.

Le budget des charges est le résultat d'un calcul au plus juste, sans dépenses injustifiées. Les entrées fiscales ont été calculées en utilisant la méthode recommandée par le service cantonal des contributions.

Tenant compte de tous ces éléments, la Commission financière est d'avis que les prévisions ont été établies au mieux des informations disponibles.

Pour conclure, le budget de résultats 2022 qui vous est soumis se solde par un bénéfice de CHF 116'590.-.

Pour donner suite à ce qui précède, la Commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2022 présenté par le Conseil communal.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et passe au vote du budget de fonctionnement de 2022 qui présente un bénéfice de **CHF 116'590.-**.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2022 qui présente un bénéfice de CHF 116'590.- est approuvé à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la présentation du point 2.2.1. du tractanda, soit l'achat d'un robot tondeuse à gazon pour les terrains de football.

Pour ce point du tractanda, **M. le Président** passe la parole à **M. Jean-Claude Bernold** qui a la charge de ce dicastère.

2.2.1. Achat d'un robot-tondeuse à gazon pour les terrains de football
CHF 30'000.00

M. Jean-Claude Bernold informe l'Assemblée communale que le Conseil Communal a validé un projet d'achat d'un robot-tondeuse pour l'entretien du gazon du terrain de foot de Cottens, ceci en partenariat avec le FC Cottens. M. Frédéric Bays, président du FC, est excusé par M. Jean-Claude Bernold pour l'Assemblée de ce soir à la suite d'un problème de santé. L'idée de ce projet consiste en premier lieu à décharger le personnel de l'Edilité de cette tâche pour lui confier d'autres missions qui méritent également notre attention, comme : l'aménagement végétal du giratoire de l'ancienne Poste. Après une analyse détaillée des heures effectuées durant l'année par nos 2 employés, il en est ressorti que la seule tonte du terrain de foot nécessitait à environ 230 heures par années, dont environ 150 heures uniquement dédiées au travail de tonte. **M. Jean-Claude Bernold** laisse donc à chacun la liberté de calculer de ce que représente en termes de coûts toutes ces heures chaque année. Cette activité se faisant au moyen de notre tracteur John Deere équipé de sa tondeuse, il nous a également semblé intéressant de contribuer, à l'échelle de notre commune, à l'abaissement de notre bilan carbone, en étudiant une solution électrique, telle que le robot-tondeuse mis en discussion ce soir et de bannir le moteur thermique pour cette activité.

Mme Jasmine Bovigny se demande si d'autres communes entretiennent également les terrains du FC ou est-ce une spécificité de la Commune de Cottens ? **M. Jean-Claude Bernold** l'informe par la négative et que d'autres communes environnantes en font de même avec leurs propres terrains de football. **Mme Jasmine Bovigny** demande si cette tondeuse sera également utilisée pour d'autres endroits dans la commune ? **M. Jean-Claude Bernold** lui répond par la négative car une installation particulière doit être mise en place et il serait difficile de pouvoir la déplacer facilement.

Mme Marie-Hélène Tille se demande si une participation du FC est prévue pour cet achat ? **M. Jean-Claude Bernold** lui répond qu'une convention a été établie avec le FC pour l'achat de ce robot-tondeuse par la Commune et son entretien, selon laquelle les coûts d'assurance (obligation du FC à contracter) et d'électricité seraient à charges du club de football.

L'engagement financier de ce projet s'élève en tout et pour tout à CHF 30'000.- TTC, frais d'installation et raccordement compris, les frais d'entretiens annuels s'élevant à CHF 1'285.- TTC. Cet investissement sera financé par nos liquidités et l'amortissement

sera de 10 % par année, qui lui sera financé par le ménage communal. **M. Jean-Claude Bernold** remercie l'Assemblée pour son écoute.

M. Jean-Claude Bernold demande s'il y a des questions.

Un citoyen demande si une assurance pour le vol est prévue ? **M. Jean-Claude Bernold** l'informe que c'est au FC de le faire et la prime sera à sa charge.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Jean-Claude Bernold** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de son rapport.

Budget d'investissements

Achat d'un robot-tondeuse à gazon pour les terrains de football

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 30'000.- pour l'achat d'un robot-tondeuse à gazon pour les terrains de football.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 30'000.00 pour l'achat d'un robot-tondeuse à gazon pour les terrains de football est accepté à la majorité, 3 non et 3 abstentions.

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Jean-Claude Bernold** pour la présentation du point 2.2.2.

2.2.2. Crédit additionnel pour la pose d'une passerelle pour piétons à la route d'Autigny CHF 10'000.00

M. Jean-Claude Bernold informe que lors d'une précédente assemblée communale, le projet de la passerelle pour piétons à la route d'Autigny a été présenté avec son budget de CHF 42'000.- TTC, budget accepté par cette même assemblée. A ce jour et dans la foulée des travaux du carrefour de la route du Centre, nous avons entrepris les démarches pour débiter cette passerelle en termes de plans d'exécution et de mise à l'enquête. Toutefois, nous devons nous rendre à l'évidence que la situation au niveau des matières premières s'est dramatiquement détériorée depuis une année, ceci avec une influence évidemment non négligeable en matière de délais et surtout de coûts. Ainsi, divers matériaux ont été fortement impactés par ce phénomène comme les isolations, les aciers ou le bois. Afin de nous assurer de la validité des prix auprès de nos prestataires, le Conseil Communal, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs a remis ce projet en soumission. Il en ressort que nos suppositions se sont avérées correctes puisque nous sommes à ce jour confrontés pour l'ensemble de ce projet à une plus-value de CHF 10'000.- TTC. Il est donc demandé à l'Assemblée ici présente de se prononcer en faveur de cette plus-value, plus-value qui sera financée par les liquidités avec un amortissement de 5 % par année ponctionné sur le ménage communal.

M. Jean-Claude Bernold demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **M. Jean-Claude Bernold** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de son rapport.

Crédit additionnel pour la pose d'une passerelle pour piétons à la route d'Autigny

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 10'000.- pour le crédit additionnel destiné à la pose d'une passerelle pour piétons à la route d'Autigny.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 10'000.00 pour un crédit additionnel pour la pose d'une passerelle pour piétons à la route d'Autigny est accepté à la majorité, 3 non et 6 abstentions.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Marie-Claude Clerc** pour la présentation du budget des investissements 2022.

2.2. Budget communal des investissements 2022

Mme Marie-Claude Clerc informe que hormis les deux objets sur lesquels l'Assemblée communal s'est prononcée, le budget des investissements n'est constitué que de reports de crédits déjà acceptés par l'assemblée communale et sur lesquels il n'y a pas lieu de revenir quant aux montants approuvés. Des questions aux responsables des dicastères sur l'avancement ou non des travaux restent bien sûr possibles.

Mme Marie-Claude Clerc informe que la récapitulation des investissements révèle un excédent de charges de **CHF 1'948'600.00**.

Mme Marie-Claude Clerc demande s'il y a des questions.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Claude Clerc** et passe à l'approbation du budget communal des investissements 2022.

Au vote à main levée, le budget des investissements 2022 qui présente un excédent de charges de CHF 1'948'600.00 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et passe au point 3. du tractanda, soit les « Divers ».

3. Divers

M. le Président demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

M. Joseph Yerly relève la question du chemin à refaire dans le quartier des Rialets. Selon lui, il faudrait tout casser et refaire l'entretien complet des chemins en rebétonnant et en élargissant ces derniers qui ne sont plus en adéquation avec ce qui se fait actuellement, surtout au niveau de la largeur. Les canalisations devraient être refaites également.

M. Jean-Claude Bernold l'informe qu'un projet de grande envergure est mené pour pouvoir trouver des financements également au niveau du canton dans le cadre de la réfection de ces chemins.

M. Dominique Magnin constate que dès qu'il y a un peu de neige, le personnel communal est engagé alors que cette neige a disparu dans la matinée. Il peut comprendre que la neige soit déblayée sur les trottoirs pour les piétons mais chaque conducteur devrait pouvoir maîtriser son véhicule pour ce qui est de la neige sur les routes

Mme Jasmine Bovigny apprécie que le salage des routes puisse être fait rapidement pour les personnes, comme elle, qui travaillent à 5 heure du matin.

M. Guillaume Gendre demande jusqu'à quand le treillis provisoire sera présent sur le pont CFF nouvellement rénové ? **M. Jean-Claude Bernold** l'informe que la société Sagérime doit encore intervenir pour améliorer la situation. Elle est confrontée à des délais imposés par ses fournisseurs.

M. Michel Yerly demande si une réservation pour le couvert forestier est possible ? **M. le Président** prend note de cette demande et une réflexion aura lieu au sein du Conseil communal.

Mme Marie-Hélène Tille se pose la question du fait que l'assemblée communale vient de voter supplément de 20% pour un projet de passerelle. Qu'en est-il du bâtiment de la voirie et du CAD ? Une telle hausse est-elle possible ? **M. Marc-Antoine Sauthier** explique que le projet définitif se trouve actuellement en dessous du budget pour CHF 35'000.- et qu'en principe, il n'y aura pas de dépassement. **Mme Marie-Hélène Tille** demande la date du début des travaux ? **M. Marc-Antoine Sauthier** l'informe que les travaux de préparation devraient commencer dès le 17 janvier 2022.

M. Daniel Perroud trouve que la route de l'ancien « Denner » n'est pas assez large pour croiser des bus et autres gros véhicules. Les gens coupent le virage et passe directement sur la partie herbeuse du virage. **M. Jean-Claude Bernold** va voir pour trouver une solution pour limiter les incivilités. L'idée serait de disposer des blocs en béton pour obliger les gens à faire le contour dans son entier et non plus couper par la partie herbeuse.

M. Luis Olivera revient sur l'ancien chemin cancellé le long de sa parcelle et souhaiterait qu'une bordure soit installée près de la route cantonale afin d'éviter que des vélos puissent passer. **M. Jean-Claude Bernold** l'informe qu'il va se rendre sur le site pour trouver une solution.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée, de belles fêtes de Noël et une excellente année 2022.

M. le Président clôt l'assemblée à 21.13 heures

Approuvé en Assemblée communale du 3 mai 2022

**« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,
conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes**

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

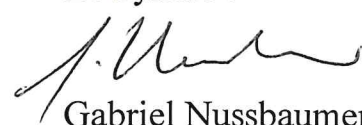
L'Administrateur :



René Muller



Le Syndic :



Gabriel Nussbaumer